

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE CAUMONT SUR DURANCE  
SEANCE DU 09 JUIN 2026****Membres en  
exercice :**

29

**L'an deux mille vingt-six le neuf juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Roger Orlando, sous la présidence de : Claude MOREL**

**Membres  
présents :**

26

**Etaient présents :** Mmes/MM. C. MOREL - J-L LUSTENBERGER - J. DANON - J. TEXIER - I. MARESCAUX - H. GARCIA - S. HOSTALERY - F. NAMAR - D. LIBES - B. DUFAY - M. JOUMOND - A. MULAS - A. ABBRUZZO - V. SEVESTRE - S. ABBES - B. GUILLOT - A. RIPOLL - S. RIGAUD - G. CLOCHER - B. LLORCA - A. LORNE - M. ROUBAUD - P. CHABAS - A. HERVIEUX - V. BAILLUET - F. BARRAUD-GONZALEZ

**Date de  
convocation**

03/06/2026

**Procurations :** F. VINCINAUX à S. RIGAUD  
C. ECH CHAREF à B. LLORCA  
N. MALLEM à J. TEXIER

**Secrétaire :** J. DANON

**DELIBERATION N° 13090626 :** FINANCES - été 2026 - Séjour du Club jeunes de Caumont-sur-Durance (15 au 17 juillet 2026)  
RAPPORTEUR : Claude MOREL

Le Club Jeunes de Caumont-sur-Durance organise un séjour avec 2 nuitées du 15 au 17 juillet 2026 à Nyons pour 8 jeunes.

Afin de mutualiser les frais, un séjour « sous-tente » est organisé dans le cadre du réseau COMPI 26/84 réunissant des clubs jeunes des deux départements. Les objectifs pédagogiques sont la découverte du territoire, du patrimoine et la socialisation à travers les échanges entre jeunes issus de différentes structures.

Le coût prévisionnel du séjour est calculé comme suit :

- Achat de matériel	474.73 €
- Frais de repas	188.70 €
- Frais kilométriques*	154.00 €
- Coût total pour 8 jeunes	817.43 €
- Coût par jeune	102.18 €

\*application d'un forfait : 1€ du km

Pour rappel, la participation des familles est fixée comme suit :

- QF 1	40 % du coût du séjour / jeune	40.87 € ;
- QF 2	50 % du coût du séjour / jeune	51.09 € ;
- QF 3	60 % du coût du séjour / jeune	61.31 € ;
- QF 4	70 % du coût du séjour / jeune	71.53 € ;
- Extérieurs	100 % du coût du séjour / jeune	102.18 €.

Le Conseil Municipal, ouï son rapporteur et après en avoir délibéré,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du présent conseil fixant la tarification des séjours avec nuitée(s) du service jeunesse de Caumont-sur-Durance organisés par l'ALSH et le Club Jeunes ;

- **APPROUVE** les modalités proposées,
- **FIXE** le coût du séjour été 2026 du club jeunes à 102.18 € / jeune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents,
- **DIT** que les dépenses et les recettes sont inscrites au Budget Primitif 2026.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : Mmes/MM. C. MOREL – J-L LUSTENBERGER - J. DANON - J. TEXIER –  
I. MARESCAUX – H. GARCIA – S. HOSTALERY - F. NAMAR – C. ECH CHAREF – D. LIBES –  
B. DUFAY – M. JOUMOND – A. MULAS – A. ABBRUZZO – V. SEVESTRE – S. ABBES –  
B. GUILLOT – N. MALLEM - A. RIPOLL – S. RIGAUD – G. CLOCHER – F. VINCINAUX –  
B. LLORCA – A. LORNE – M. ROUBAUD – P. CHABAS – A. HERVIEUX – V. BAILLUET –  
F. BARRAUD-GONZALEZ

CONTRE :

ABSTENTION :

Fait à Caumont-sur-Durance, le 09 juin 2026

Le Maire  
Claude MOREL

La Secrétaire de séance  
Joséphine DANON

